



REPUBLICQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE LA

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 12 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	23	32		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

06/03/2024

Date d'affichage

06/03/2024

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

Demande de subvention de l'association « ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE »

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Léone VAILLANT épouse BARDURY

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, à 17h22, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Étaient présents : Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON (à partir de 17h35), Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIERY, Eric JULIAT (à partir de 18h05), Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE (à partir de 17h51), Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL (à compter de son installation à 17h36).

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Emile GONIER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Daniel CHOMET.

Absent : M. Georges HARPON.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « ASCOIA GYMNASTIQUE RYTHMIQUE »

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », en date du 08 février 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources », en date du 22 février 2024 ;

- Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 27 février 2024 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant qu'un des axes prioritaires de la politique sportive de la Ville de Schœlcher consiste à accompagner et favoriser le développement des associations sportives de son territoire par la mise à disposition de moyens divers (équipements, logistiques, communication, etc...) ;
- Considérant que l'association « ASCOIA GYMNASIQUE RYTHMIQUE » développe la gymnastique rythmique avec une section dédiée au niveau National.
A ce titre, 2 gymnastes se sont qualifiées pour les championnats de France du 23 au 30 janvier 2024 à Villeneuve d'Ascq ;
- Considérant que le budget global pour l'organisation de ce voyage aux championnats de France, à Villeneuve d'Ascq, qui s'élève à neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros (9 286 €) et que l'association « ASCOIA GYMNASIQUE RYTHMIQUE » sollicite la Ville pour une aide financière de trois mille euros (3 000 €), afin de couvrir une partie de ses frais ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'accorder à l'association « ASCOIA GYMNASIQUE RYTHMIQUE » la somme de trois mille euros (3 000 €).**

Annexe : Budget Championnat de France des individuelles GR du 23 au 30 janvier 2024 – Villeneuve d'Ascq

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 02 AVR 2024

Le Secrétaire de séance

Léone VAILLANT épouse BARDURY



Le Maire,

**Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN-MARINE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.

ASCOIA GR

ASCOIAGR.97233@GMAIL.COM

0696 89 70 50

Budget Championnat de France des individuelles GR du 23 au 30 janvier 2024 Villeneuve d'Ascq

Date de début : 23/01/2024

Date de Fin : 30/01/2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I Charges directes affectées à la saison		I Ressources directes affectées à la saison	
60 - Achat		70- Vente de produits finis, prestations de service	
Billets avions	3 086,00 €	Cotisation Annuelle	
Billets de train		Frais d'inscription	
Autres fournitures		Licence	
61- Service Extérieur			
Location de voiture	950,00 €	74- Subvention d'exploitation	
Hebergement	1 500,00 €	Etat :	
Assurance	150,00 €	CNDS	
Restauration	1 800,00 €	Région (s) :	3 000,00 €
FFGYM : Engagement	50,00 €	CTM	
62-Autres services extérieurs		Continuité territoriale (l'ADOM, C. Régional)	680,00 €
Rémunération interm. Et honoraires		Communauté de communes	
Publicité, Manifestation			
Déplacements Mission, Formation		Mairie de Schoelcher	3 000,00 €
Service Bancaire, Autres			
63- Impots et Taxes			
Impots et taxes sur rémunération			
Autres Impots et Taxes		Sponsors, Partenaires	0,00 €
64- Charges de personnels		75- Autres produits de gestion courante	
Rémunération des personnels		Fond propre ASCOIA GR	1 256,00 €
Charges sociales		Souscription / action emballage	
Autres charges de personnels			
65- Autres charges de gestion Courante	1 000,00 €	76- Produits financiers	
66- Charges financières		Participation parentale	600,00 €
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements		78- Reprise sur amortissement et provisions	
I Charges indirectes affectées à la saison		I Ressources indirectes affectées à la saison	
Charges fixes de fonctionnement		Report à nouveau	
Frais financier			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Contribution volontaire en nature	
Publicité en nature		Bénévolat	750,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestation (*)		Prestation en nature	
Personnel Bénévol (*)	750,00 €	Dons en nature	
Total	9 286,00 €	Total	9 286,00 €

ASCOIA GR

LCR Bat A2 / A3 Cité Ozanam 97233 Schoelcher

SIRET 794 570 762 00011 - CODE APE: 9312 Z

Affiliation Fédération Française de Gymnastique 29972023

N° agrément: 972.8017